



AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

Prenez avis que le 2 mars 2026 à 19 h, se tiendra une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham au cours de laquelle seront étudiés les demandes de dérogation mineure suivante :

Propriétaires :	Andréanne Lavallée et Francis Desmarais
Lot visé :	6 195 822 du cadastre du Québec
Emplacement :	1554, chemin des Coteaux
Nature et effet de la demande :	La demande de dérogation mineure vise à autoriser l'emploi d'un conteneur pour une construction accessoire alors que les dispositions du <i>Règlement 715 de zonage</i> l'interdisent.

Propriétaire :	Bruno Barsalou
Lot visé :	4 448 085 du cadastre du Québec
Emplacement :	1991, route 104
Nature et effet de la demande :	La demande de dérogation mineure vise à modifier la dérogation mineure précédemment acceptée, pour permettre la construction d'un garage détaché d'une hauteur de 7,92 m, alors que les dispositions du <i>Règlement 715 de zonage</i> autorisent une hauteur maximale de 5,79 m.

Pour plus d'informations au sujet de ces demandes, vous pouvez contacter M^{me} Florencia Saravia du Service de planification et aménagement du territoire, en composant le 450 293-3326, poste 222.

DONNÉ à Farnham le 12 février 2026.

Marielle Benoit, OMA
Directrice générale et greffière